

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2011

Nombre de conseillers
exercice : 18
présents : 13
pouvoirs : 4
votants : 17

Sous la présidence de Madame Stéphanie JACQUEMOT, 1^{ère} Adjointe

Etaient Présents : M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ; Mme LECAQUE H. ; M. QUETEL J-L ; Mme DEBRÉ B. ; M. NICOLAS J. ; M. WINTERSTEIN M. ; M. LOUYOT G. ; Mme KLAG C. ; M. LORRETTE D. ; Mme LALEU N. ; M. SARATI P.

Absents excusés : M. MESSEIN P. (procuration de vote à Mme JACQUEMOT S.) ; M. HUTTAUX D. (Procuration de vote à M. BARBA A.) ; M. RENAULD P. (procuration de vote à M. LESCASSE D.) ; M. PÉQUIGNOT F. (procuration de vote à M. QUETEL J-L)

Etaient absents : M. TERZIC D.

Secrétaire de séance : M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

Création de poste

06/2011

Monsieur Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général, informe l'Assemblée qu'un agent de la commune disposant de 42 années d'ancienneté dans la fonction publique territoriale a fait l'objet d'une inscription sur la liste d'aptitude départementale au titre de la promotion interne de rédacteur pour l'année 2011. Il convient de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe et de créer le poste de Rédacteur.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'exposé du Secrétaire Général,
- Approuve la création d'un poste de Rédacteur à temps complet avec effet à compter du 1^{er} mars 2011
- Demande à Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions pour l'application conforme de la présente délibération.

Acquisition de parcelles

07/2011

M. Daniel LESCASSE expose aux membres du Conseil Municipal que des parcelles de terrain sont susceptibles d'être mises en vente. Ces terrains sont situés :

- zone UC section 1 n°75 de 26ca
- zone 1AU section 2 n°26 de 2a23ca
- zone N section 20 n°214 de 28a49ca

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2011**

Compte tenu des caractéristiques de ces parcelles qui pourraient permettre, pour le premier terrain de sécuriser la voie publique et les piétons, pour le deuxième d'aménager les alentours de l'église, et pour le troisième de permettre une extension future du cimetière, le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget à venir du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de M. LESCASSE,

Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour les prix maximum suivants :

- un montant forfaitaire de 1 000 € pour le premier terrain cadastré section 1 n°75
- de 10 € du m² pour le deuxième terrain cadastré section 2 n°26
- de 30 € de l'are pour le troisième terrain cadastré section 20 n°214

Débat sur la réforme de l'Intercommunalité**08/2011**

Madame JACQUEMOT rappelle les principes de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Elle comprend en outre un volet intercommunal important, qui fixe au 1er juin 2013 la date d'achèvement et de rationalisation de la carte.

Dès le premier trimestre 2011, les élus locaux devront procéder à une recomposition des commissions départementales de la coopération intercommunale (CDCI). La réalisation des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) devra être opérée d'ici au 31 décembre 2011.

Une nouvelle catégorie d'établissement public de coopération intercommunale est créée : la métropole, qui regroupera, sur la base du volontariat, plusieurs communes formant un ensemble de plus de 500 000 habitants, afin de conduire un projet d'aménagement et de développement cohérent. L'initiative appartient aux communes, le préfet fixant le périmètre par arrêté.

Plusieurs informations sont parues dans la presse quotidienne locale et des points de vue se sont formés de la part d'élus de plusieurs communes et EPCI. Les membres du Conseil Municipal sont ainsi invités à débattre sur cette réforme et à donner leur opinion et ressentiment.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2011**

La séance est close à 23 heures 20.

Délibérations n° 06/2011 à 08/2011

Emargements des membres présents :

Patrick MESSEIN, Maire	EXCUSÉ	Jean-Louis QUETEL	
Stéphanie JACQUEMOT 1 ^{ère} Adjointe		Dominique LORRETTE	
Daniel LESCASSE 2 ^{ème} Adjoint		Gérard LOUYOT	
Antoine BARBA, 3 ^{ème} Adjoint		Bernadette DEBRÉ	
Huguette LECAQUE, 4 ^{ème} Adjointe		Noëlle LALEU	
Philippe RENAULD, 5 ^{ème} Adjoint	EXCUSÉ	Patrick SARATI	
Colette KLAG		Martin WINTERSTEIN	
Didier HUTTAUX	EXCUSÉ	Jacky NICOLAS	
Frédéric PÉQUIGNOT	EXCUSÉ	Dragan TERZIC	ABSENT